
Élargir le spectre : l'EPTC et les enjeux éthiques de la recherche sur internet

Rédigé par le

**Comité de travail spécial de l'éthique de la recherche en sciences
humaines : un groupe de travail du
Groupe consultatif interagences en éthique de la recherche**

Membres

Membres
Mary Blackstone
Lisa Given
Joseph Levy
Michelle McGinn
Patrick O'Neill (*président*)
Ted Palys
Will van den Hoonard

Membres d'office

Bernard Keating, IRSC
Glenn Griener, CNERH
Maureen Muldoon, FCSH
Keren Rice, CRSH

Secrétariat en éthique de la recherche

Thérèse De Groot



Février 2008



**Groupe consultatif interagences et
Secrétariat en éthique de la recherche**

350, rue Albert

Ottawa Canada K1A 1H5

Tél. : 613-996-0072

Télec. : 613-996-7117

Courriel : secretariat@ger.ethique.gc.ca

www.ger.ethique.gc.ca

This document is also available in English on the Panel's website.

*Le contenu de ce document et les opinions qui y sont exprimées
sont ceux des membres du comité et ne reflètent pas
nécessairement ceux du Groupe consultatif interagences ou du
Secrétariat en éthique de la recherche.*

*Le Groupe et le Secrétariat apprécieraient recevoir vos commentaires à
l'adresse suivante : rapport@ger.ethique.gc.ca*

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES ENJEUX ETHIQUES DE LA RECHERCHE SUR INTERNET	1
ENJEUX DE L'ETHIQUE DE LA RECHERCHE SUR INTERNET POUR L'ÉNONCE DE POLITIQUE DES TROIS CONSEILS : ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC DES SUJETS HUMAINS	2
1. But du document de travail	2
2. Types de recherches sur Internet.....	3
3. Les recherches ne nécessitant pas d'évaluation éthique.....	3
4. Les problèmes d'obtention du consentement libre et éclairé sur Internet	5
4.1 <i>Problèmes liés à l'obtention du consentement sur Internet et pistes de solution</i> ...	5
4.2 <i>Simplification de l'obtention du consentement sur Internet</i>	6
4.3 <i>Les problèmes de consentement particuliers aux mineurs</i>	7
5. Risques et suivi	8
6. La vie privée, l'anonymat et la confidentialité des données	8
7. Internet et modes de conservation des données	9
8. Enjeux légaux.....	9
CONCLUSION	9
RÉFÉRENCES	11
ANNEXE : LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION ET LA RECHERCHE : ENJEUX THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES	13

Sommaire des recommandations concernant les enjeux éthiques de la recherche sur Internet

Suite à l'évaluation des enjeux éthiques de la recherche sur Internet, nous proposons au Groupe consultatif interagences en éthique de la recherche les recommandations suivantes à intégrer au nouveau texte de l'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*.

1. Reconnaître dans le nouveau document l'impact et la place importante d'Internet comme espace et comme outil de recherche et sa valeur scientifique et méthodologique.
2. Mettre en relief la diversité des stratégies de recherche sur Internet en reprenant les catégories proposées par Kitchin (2007) qui oppose la recherche basée sur le web (*web-based research*) elle-même classée en deux catégories (1a. la recherche non-intrusive basée sur Internet, *non-intrusive web-based research* et 1b. la recherche impliquante basée sur Internet (*engaged web-based research*) et 2. la recherche en ligne (*online research*).
3. Indiquer que la recherche non intrusive basée sur le web ne devrait pas être soumise à une évaluation éthique mais que les chercheurs devraient faire la démonstration que les matériaux collectés sont tombés dans le domaine public et que les droits intellectuels ou d'auteur ne posent pas problèmes. Dans le cas des matériaux collectés sur des fora ou des salles de clavardage, le chercheur devra préciser quels sont les critères d'évaluation utilisés pour vérifier si ce matériel fait partie du domaine public ou privé.
4. Indiquer que la recherche impliquante basée sur Internet (*engaged web-based research*) (fora et salles de clavardage) peut nécessiter que le chercheur se fasse connaître et qu'il précise les objectifs de la recherche pour permettre aux participants de maintenir ou non leur participation, ce qui peut constituer une forme de consentement éclairé.
5. Indiquer que dans le cas des recherches en ligne (entrevues, questionnaires en ligne, expérimentations) le chercheur doit préciser quelles sont les stratégies qu'il compte employer pour obtenir le consentement éclairé et ses mécanismes de vérification en particulier dans le cas où des mineurs seront impliqués.
6. Indiquer que dans le cas où la recherche présente des risques, le chercheur devra préciser les stratégies du suivi qu'il compte employer, en particulier dans le cas des recherches internationales.
7. Indiquer que dans le cas des recherches impliquantes ou en ligne le chercheur compte suivre les règles d'anonymat et de confidentialité ou les lever.
8. Indiquer que les données de recherche transmises par Internet nécessitent d'utiliser des logiciels de cryptage et de dénominalisation afin d'empêcher leur interception par des personnes non autorisées et le maintien de l'anonymat et la confidentialité.

9. Indiquer que de manière générale, les données conservées sur ordinateur et branchées sur Internet doivent faire l'objet de procédures de cryptage.
10. Indiquer que des enjeux légaux (droit d'auteur, droit de propriété intellectuelle, etc.) doivent être pris en considération dans le développement et l'évaluation de projets sur Internet.

Enjeux de l'éthique de la recherche sur Internet pour l'Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des sujets humains

1. But du document de travail

Le Groupe de travail spécial de l'éthique de la recherche en sciences humaines (CTSH)¹ avait identifié lors de sa consultation² de 2004 l'absence de la considération des enjeux éthiques de la recherche sur Internet comme une lacune importante de l'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* (EPTC). Le présent document cherche à combler cette lacune.

On assiste, dans le monde contemporain, à une multiplication des nouvelles technologies de communication qui affectent de façon significative le monde de la recherche. C'est le cas d'Internet qui présente plusieurs dimensions susceptibles d'être étudiées (sites d'information textuelle, petites annonces, images, archives ou vidéo en ligne) ou qui peut servir d'outil de recherche (courriel, groupes de discussion, salles de clavardage, questionnaires en ligne, sites d'intervention en ligne, etc.). Dans la foulée de ces développements technologiques, de nombreux débats sur l'éthique de la recherche sur Internet prennent actuellement place (*American Association for the Advancement of Sciences*, 1999; *Association of Internet Researchers*, voir par exemple, Eysenbach et Till, 2001; Ess et Jones, 2004; Robson et Robson, 2002; le recueil de textes de Buchanan, 2004; le code d'éthique du *National Committee for Research Ethics in the Social Sciences and the Humanities*, Norway (NESH) de la Norvège, Sveningsson, 2004, Kitchin, 2003, 2007). Le présent document de travail dégage les questions touchant l'éthique de la recherche en lien avec les nouvelles technologies de communication et ce, en regard des principes éthiques incorporés dans l'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* (EPTC). Cette question n'est pas soulevée directement dans cet Énoncé. Kitchin (2003, p.398) note à ce sujet que l'Énoncé

« must establish its position, whether definitional, procedural, or both, on the ethics of conducting Internet/cyberspace research [...] That cyberspace is being exploited for research is not in question. The question addressed here, rather, is whether related ethics research protocol are articulated or adequately inferred in the TCPS, and whether Canadian researchers are provided guidance by the TCPS when entering the realm of cyberspace for data collection and analysis ».

Notre Comité de travail spécial de l'éthique de la recherche en sciences humaines (CTSH) est donc interpellé directement par ces questions et propose les recommandations recensées plus haut.

¹ <http://pre.ethics.gc.ca/francais/workgroups/sshwc.cfm>

² *Pour que tous puissent s'exprimer*, voir <http://pre.ethics.gc.ca/francais/workgroups/sshwc/reporttopre.cfm>

Plusieurs instances d'éthique de la recherche ont déjà soulevé ces enjeux sans cependant toujours les insérer dans une section spécifique des codes d'éthique. On peut à cet égard dégager plusieurs modalités.

- L'*Association of Internet Researchers* (AoIR, 2002) a élaboré un document³ clarifiant l'ensemble des interrogations touchant l'éthique sur Internet qui sont proposées aux membres sans cependant définir des recommandations contraignantes dans le domaine.
- Des consignes concernant l'éthique de la recherche sur Internet sont proposées par le comité d'éthique de la recherche norvégien⁴. Ce court document rappelle les points suivants :
 - La valeur de la recherche avec Internet;
 - La multiplicité des outils sur Internet;
 - Les contraintes éthiques du même ordre que pour les autres recherches;
 - Les difficultés associées aux distinctions entre information publique et privée;
 - La question des fora avec un accès limité;
 - L'emploi de matériaux sensibles et personnels;
 - La question de l'obtention du consentement libre et éclairé sur ces fora;
 - La question de l'usage des citations tirées d'Internet;
 - La protection des enfants;
 - Les pseudonymes et la confidentialité;
 - Le retour des données de recherche aux participants.
- Kitchin (2007) a proposé, quant à elle, une armature générale touchant la question d'Internet dans le cadre de l'Énoncé de politique des trois Conseils et son analyse servira à préciser les enjeux éthiques touchant Internet.

2. Types de recherches sur Internet

Kitchin (2007, p.13 et suivantes) dégage à propos des types de recherche sur Internet une typologie qui permet de classer les projets susceptibles de nécessiter une revue éthique de la part des comités d'éthique de la recherche. Elle distingue ainsi 1. la *web-based research* (recherche basée sur le web), elle-même classée en deux catégories (1a. *non-intrusive web-based research*, recherche non intrusive basée sur Internet; 1b. *engaged web-based research* (recherche impliquante basée sur Internet) et 2. la *online research* (recherche en ligne). Seules les catégories 1b et 2 nécessiteraient une évaluation éthique.

3. Les recherches ne nécessitant pas d'évaluation éthique

La *non-intrusive web-based research* (recherche non intrusive basée sur Internet) renvoie selon Kitchin qui s'appuie, entre autres, sur les travaux de Eysenbach (2001), aux recherches sur Internet qui ne nécessitent pas l'implication du chercheur (données textuelles, ou provenant de sites ou de groupes de discussion observées par le chercheur). Ainsi, les données provenant des NGs (next generations), listservs, Chatrooms, IRC (Internet Relay Chat), MUDS (multi-user domain/dungeon) sont « comparable in terms of accessibility to a television or a newspaper article » (2003, p. 403).

³ www.aoir.org/reports/ethics.pdf

⁴ http://www.etikkom.no/English/Publications/Publications/internet03_pdf/

De ce fait, cette information apparaît comme publique et ne nécessiterait pas d'évaluation éthique, selon les consignes de l'Énoncé à l'effet que l'évaluation d'un projet de recherche par un comité d'éthique n'est pas nécessaire lorsqu'il s'agit d'une étude basée sur « des renseignements,...accessibles au public » (Section 1, règle 1.1c), d'une étude « qui n'entraîne aucune interaction avec la personne faisant l'objet des dossiers publics » (1.1c, commentaire page 1.2)) ou sur « du matériel ou à des documents publiquement accessibles, y compris des documents d'archives ... » (section 3, règle 3.1). À ses yeux les stratégies d'analyse non intrusives rejoignent les catégories de l'Énoncé portant sur l'observation naturaliste ou d'une activité publique pour laquelle le paradigme du sujet humain ne s'appliquerait pas.

En reprenant cette perspective, on peut avancer que les sites sur lesquels on retrouve des textes semblent poser le minimum de problèmes éthiques touchant la vie privée et la confidentialité des données dans la mesure où ce sont des sites publics. Dans le cas d'un matériel disponible sur Internet et touchant des personnes publiques, il peut être utilisé à moins que des clauses particulières de diffusion n'accompagnent l'accès à ce matériel. Dans le cas des sites contenant des photos ou des vidéos, ces mêmes critères sont-ils applicables? La question du droit d'auteur peut se poser dans certains cas et l'obtention de la permission de reproduire devient nécessaire.

Néanmoins, on peut soulever à l'encontre de cette analyse, certains enjeux éthiques touchant la question des chatrooms ou de groupe de discussion. Même si le chercheur n'est pas impliqué, ces espaces ne sont pas nécessairement des espaces publics mais ils peuvent constituer des espaces privés, les critères de départage entre ces deux sphères faisant l'objet de discussions soulevées par Kitchin (2007, voir pages 60 et suivantes) et d'autres instances, sans arriver à une unanimité. Whitty (2004, p. 211) soulève à ce sujet les enjeux éthiques suivants :

«Even if we conclude that these spaces are public spaces, the anonymity they afford can give the illusion that these are private spaces. Can we, as researchers, ethically take advantage of people's false sense of privacy and security? Is it ethically justifiable to lurk in these sites and download material without the knowledge or consent of the individuals who inhabits these sites? [...] It is quite naïve of researchers to simply equate online media with what on first thought might appear to be offline equivalents (such as magazines and videos)».

L'AoIR (2000) demande que la dimension sensible (*sensitive*) de l'information soit prise en ligne de compte dans l'évaluation. Selon Bruckman (2002), « toute information en ligne peut être [...] analysée à condition : 1. Qu'elle soit officiellement et publiquement archivée, 2. Qu'aucun mot de passe n'est nécessaire pour y accéder, 3. Qu'aucun règlement du site ne l'interdit 4. Que le sujet ne soit pas très sensible ».

Sveningsson, (2004) reprend ces deux critères : public/sensible pour dégager plusieurs cas de figure (p. 55) :

- le médium est public et l'information partagée n'est pas sensible. Dans ces conditions, il n'est pas nécessaire de passer par un comité d'éthique.
- le médium est public et une information sensible est véhiculée. L'évaluation éthique devrait être requise.
- Le médium est privé, les données ne devraient pas être utilisées, même si le thème de la recherche n'est pas sensible.

Il reste néanmoins que la notion de sensibilité n'est pas très fouillée et demanderait une réflexion plus poussée. Pour Eysenbach et Till (2001), les individus qui participent à des groupes de discussion peuvent considérer l'intervention de chercheurs comme une intrusion dans un espace personnel et privé. Il s'agira donc de distinguer en premier lieu si cet espace de communication est un espace public ou privé. Selon ces auteurs, plusieurs mesures peuvent être utilisées pour estimer le niveau de privauté (présence d'une souscription ou d'une forme d'inscription); nombre réel ou assumé d'utilisateurs, présentation de normes et d'objectifs spécifiques qui indiquent le degré de privauté.

Compte tenu de ces enjeux éthiques, faut-il soutenir que toute information localisée sur Internet est de nature publique ou au contraire moduler cette évaluation en fonction de critères (continuum privé-public; sensibilité du thème, etc.).

Pour les autres projets de recherche basés sur Internet, soit 1. l'*engaged web-based research* (recherche impliquante basée sur Internet, même minimale où les chercheurs participent aux communications) et 2. la *online research* (recherche en ligne qui implique la collecte d'informations à partir d'entrevues, de groupes de discussion, de sondages ou de questionnaires), l'évaluation éthique serait nécessaire, car elle soulève un certain nombre de problèmes, touchant le consentement, l'anonymat, la confidentialité et l'évaluation des risques.

4. Les problèmes d'obtention du consentement libre et éclairé sur Internet

La question du consentement libre et éclairé, une préoccupation centrale dans l'Énoncé, se pose de façon particulière sur Internet, surtout dans le cas des *chat-rooms* (si on les considère comme étant du domaine privé ou touchant des sujets sensibles), des groupes de discussion, des entrevues, des focus-groupes, des questionnaires en ligne ou des recherches expérimentales. Dans la littérature sur les enjeux éthiques touchant l'obtention du consentement libre et éclairé sur Internet on retrouve deux positions. La première met en évidence les contraintes inhérentes à cette injonction, soulève des questions et propose des stratégies, alors que la seconde tend à envisager le consentement sur Internet de façon moins problématique.

4.1 Problèmes liés à l'obtention du consentement sur Internet et pistes de solution

Pour plusieurs, l'obtention du consentement dans le contexte de recherche sur Internet soulève plusieurs problèmes. En ce qui a trait au consentement auprès de répondants de salles de clavardage ou de groupes de discussion, Sveningsson (2001) souligne que, compte tenu de la rapidité des échanges, l'instabilité et le nombre des participants en ligne, il est très difficile, sinon impossible, d'obtenir un consentement en ligne et de tous les participants. Il est possible d'utiliser des mécanismes comme celui d'annoncer que le chercheur est en ligne et d'essayer d'évaluer les réactions des participants. Ces stratégies ont pour défaut de transformer le contexte de l'observation et donc de biaiser les données. Il est aussi possible de demander au webmestre du site d'afficher une bannière indiquant qu'un chercheur est en observation.

Bruckman (2002) propose que le chercheur crée sa propre salle de clavardage et qu'il fournisse des informations sur les objectifs de sa recherche et obtienne un consentement éclairé des participants. Cette stratégie comme le souligne Sveningsson (2001), soulève néanmoins plusieurs questions : 1. est-ce que des personnes se joindront à cette salle de clavardage? Qui s'inscrira et pour quelles raisons? Ces personnes se comporteront-elles de

façon normale et habituelle? Les enjeux soulevés par les recherches menées auprès de groupes de discussion en ligne rejoignent certains de ceux soulevés par celles sur les salles de clavardage.

Par ailleurs, Internet peut servir directement d'outil de recherche en plaçant sur un site un questionnaire à questions ouvertes ou fermées ou en utilisant le courriel comme moyen de diffusion ou bien en effectuant des entrevues par courriel ou sur un site de discussion, individuellement ou en groupe.

Selon Porr et Ployart (2004), l'obtention du consentement éclairé constitue un obstacle de taille rattaché à la transmission de l'information sur le sujet de recherche. En l'absence d'une rencontre en face à face avec les participants, il est difficile d'assurer que l'information est comprise et obtenue volontairement, en particulier si le sujet est sensible. De ce fait la validité du consentement éclairé risque d'être remis en question. En second lieu, les composantes rattachées à l'obtention de la signature du/de la participant/e en présence d'un témoin ne peut être garantie et la preuve que la personne a pris connaissance du contenu du formulaire de consentement est aussi difficile à obtenir. La question du *debriefing*, suite à une recherche utilisant un subterfuge, pose aussi la question des moyens à utiliser pour assurer que le/ la participant/e a pris connaissance de ces informations. Des chercheurs suggèrent ainsi qu'un processus de validation à étapes multiples (*multistep consent form*) comprenant, à chaque étape, une case que le/la participant/e doit cocher avant de passer à une étape ultérieure du consentement. Une fois toutes ces étapes franchies, le/la participante/e peut accéder au questionnaire proprement dit. Un même processus pourrait être employé pour le *debriefing*. Les coordonnées du chercheur (électronique et téléphonique) devront être aussi fournies aux deux moments de ce processus.

L'utilisation d'une signature électronique pourrait aussi pallier en partie à ces contraintes. Hill, King, Ecker-Denver, Gibson, Pankoff et Rice (2004) proposent quant à eux un certain nombre de règles à considérer dans l'obtention d'un consentement libre et éclairé pour des recherches sur Internet parmi lesquelles on peut signaler les suivantes :

1. Demander aux participants d'indiquer leur accord et la compréhension de chaque enjeu majeur dans le formulaire de consentement en utilisant des cases. Cette procédure réduit la possibilité de passer outre la lecture du matériel.
2. Proposer un hyperlien portant sur les questions le plus fréquemment posées.
3. Fournir des instructions claires pour révoquer le consentement et assurer l'élimination des données de la banque des données.
4. Tester les participants sur le matériel touchant le consentement avec des réponses correctes pour accéder à l'enquête.
5. Authentifier l'identité du participant en validant une adresse courriel pendant le contact initial.

4.2. Simplification de l'obtention du consentement sur Internet

Ces procédures complexes ne font cependant pas l'unanimité. Et comme le souligne Kitchin (2003, p. 408) : « *Requiring informed consent for Internet research may be placing more stringent regulations on cyber researchers, vis-à-vis those who employ more traditional analyses* ». Reprenant une critique d'un autre auteur, elle poursuit

« requiring all Internet researchers to acquire signed informed consent, or to be asked to demonstrate the real ages and competence level of subjects,

especially in a minimal-to-zero harm project, imposes regulations not required of alternative methodologies: and this [...] is unreasonable ».

Dans son plus récent ouvrage (2007), néanmoins, elle souligne les différences existant entre les recherches non intrusives et celles qui impliquent la participation des sujets humains. Si dans le premier cas, le consentement est peu important, dans le second cas, par contre, l'auteure est d'avis que les chercheurs doivent suivre les procédures définies dans l'Énoncé des trois Conseils.

4.3 Les problèmes de consentement particuliers aux mineurs

La question de la participation des mineurs à ce type de recherche et l'obtention du consentement parental posent aussi un certain nombre de problèmes. Comme le souligne Bober (2004), il faut s'assurer que le/la répondant/est mineur/e et que le consentement parental est bien celui des parents. Dans le cas du consentement parental deux positions peuvent être dégagées de la littérature (voir Bober, 2004). Pour certains, le contact avec des mineurs dans le cadre d'une recherche sur Internet ne devrait être réalisé qu'à travers les instances comme les parents et l'école avant de pouvoir accéder aux répondants. D'autres préconisent, au contraire, l'accès direct aux mineurs et l'élimination du consentement parental de telle sorte que les jeunes puissent répondre librement aux questions de recherche et ne pas être écartés de la recherche par des parents trop protecteurs ou inquiets.

Il reste cependant que la vérification de l'âge du/de la répondant/e et son identité restent difficiles à assurer et que ce sont peut-être des obstacles insurmontables dans le contexte technologique actuel. À ce sujet, Binik, Kiesler et Mah (1999) proposent les stratégies suivantes dans le cas des recherches sur la sexualité mais elles peuvent être élargies à d'autres domaines :

« Given the difficulty of authenticating participants' identities and verifying their circumstances, a sensible strategy when research involves highly sensitive information or minors may be to verify the participant's information with a telephone call and to cross-check information from the participant with information from other sources. In some institutions, local participants can be authenticated through their use of local accounts and passwords. Third-party authentication authorities provide a more general solution by serving as electronic notary publics and by requiring users to register with them. If the registration process is successful, then the authentication service will guarantee the authenticity of their client's communications. Such procedures may become commonplace for business transactions and, once they do, they can also be applied to research ».

Pour d'autres chercheurs, la problématique du consentement des mineurs ne devrait pas être exagérée et comme le souligne Walter (s.d.) :

« Where questions of legal age may arise, two responses pertain. First, that there is nothing new about them. While the Report acknowledges that telephone surveys may rely on verbal consent, it does not consider that mail surveys and methods using other traditional media face the same issues with respect to the uncertain knowledge about whether people really are who they say they are. The question "are you at least 18 years of age?" is a stock screener in many face-to-face research studies, as well as telephone surveys. Does the face-to-face encounter provide that much better a forum than any other media? One would think not... »

5. Risques et suivi

L'évaluation des risques liés à la recherche sur Internet n'a pas donné lieu à de nombreux travaux, mais des perspectives peuvent être glanées dans des rapports et articles. Ainsi, dans leur rapport intitulé « Ethical and legal aspects of human subjects research in cyberspace », Frankel et Sanyin Siang (1999) à l'American Association for the Advancement of Science soulignent (p.3) que

« whether benefits and risks in online research are less or more than what occurs in the physical world remains to be determined as research enters this new technological frontier. [...] ».

Dans le cas de thèmes sensibles, de type psycho-sexuel par exemple, le recours à Internet peut poser des problèmes dans la mesure où l'aide en cas de malaises liés aux répercussions de l'entrevue ou de l'enquête en ligne risque d'être difficile.

Binik, Kiesler et Mah (1999) notent à cet égard que

« The risk of distress is not unique to sex research on the Internet. We believe providing information about whom to contact with questions or concerns is just as easy on the Internet as in more traditional research settings. However, monitoring participants [...] is more difficult ».

Cette problématique peut se poser, comme le souligne Whitty (2004, p. 216), dans l'accès à des services psychologiques adéquats, en particulier dans le cas de recherches internationales et elle note à ce sujet :

« It is perhaps much more difficult to deal with psychological distress online and with individuals in other countries. It is difficult to provide names of psychologists in other countries available to counsel the participants. Nevertheless, it is imperative that we ensure that the participant does have counselling available to them, if the research has caused them distress ».

La question du risque est aussi soulevée par Kitchin (2007, p. 100 et suivantes) qui note que les processus d'évaluation du risque minimal restent problématiques dans l'Énoncé de politique des trois Conseils qui ne définit pas, selon elle, si les comités éthiques sont responsables de l'évaluation des risques /bénéfices ou s'il s'agit là d'une prérogative des chercheurs. Quant aux risques liés à l'usage d'Internet, Kitchin précise que

« when considering risk, for example, using publicly available materials non-intrusively would necessarily hold very different obligations vis-vis methods of research that directly involve speaker-writers, each of which carry innately different obligations of research ethics » (p. 100).

Cette question reste donc encore ouverte et les réponses éthiques à apporter nécessiteront d'autres débats.

6. La vie privée, l'anonymat et la confidentialité des données

Les citations du matériel archivé obéissant aux critères publics ne posent pas de problèmes éthiques particuliers. Pour le matériel qui n'obéit pas à ces critères, les enjeux éthiques touchant la question de l'obtention du consentement restent problématiques et posent des difficultés comme celles du repérage des individus auteurs des textes ou d'autres matériaux. On pourrait ainsi suggérer que l'anonymat et la confidentialité restent en vigueur, sauf si les thématiques sont inoffensives.

L'utilisation de matériaux provenant d'échanges accessibles dans les salles de clavardage publiques (*Chatrooms*) pose un certain nombre de questions éthiques touchant l'anonymat et la confidentialité. Si les échanges dans les salles de clavardage sont de l'ordre du privé ou du public, ou du privé dans un espace public, comme le souligne Sieber (2001), les contraintes éthiques seront différentes. Ainsi, si l'on considère que les informations transmises dans des salles de clavardage sont publiques, les enjeux éthiques associés à la confidentialité ne se posent pas. Par contre, si l'on considère les informations transmises comme privées, ou privées dans un espace public, la question de la confidentialité se pose. Les mêmes enjeux se posent dans le cas du matériel collecté dans les groupes de discussion.

La confidentialité et la privauté des données recueillies sur des questionnaires en ligne constituent un autre problème (Porr et Ployhart, 2004). En effet, il existe des procédures qui permettent de connaître l'origine électronique d'un message reçu (*adresse IP, Internal Protocol Address; Internal Cookies*). Par ailleurs, les données transmises pourraient être collectées par des personnes non autorisées si elles ne sont pas encryptées soigneusement, ce que soulignent Frankel et Sanyin Siang (1999) qui notent (p. 7) que

« while survey research shares many characteristics of traditional survey research, it may increase the subjects' risk of identity exposure since subjects are transmitting the responses via the Internet and may not be aware of or sufficiently protected from the potential accessibility to their personal information by others. »

7. Internet et modes de conservation des données

Le problème de la confidentialité se pose aussi lorsque l'on considère les modes d'entreposage des données sur l'ordinateur dont les mesures de sécurité peuvent être contournées s'il est branché sur Internet. Il est donc nécessaire de proposer des contre-mesures comme la fermeture des témoins de connexion (*cookies*), la mise en place d'informations concernant les mesures de confidentialité sur les sites de recherche et des procédures d'encryptage à la fois pour la réception et la garde des données. L'Énoncé de politique devrait envisager d'inclure des recommandations par rapport à la question de la conservation des données sur ordinateur.

8. Enjeux légaux

Comme dans les autres domaines de recherche, les obligations éthiques peuvent entrer en contradiction avec les règles de droit comme le soulève le document de travail du CTSH «Reconsidérer la protection de la vie privée et la confidentialité des données dans l'EPTC». L'état du droit concernant la recherche sur Internet demande à être précisé et ses divergences ou ses convergences avec les obligations éthiques dégagées. Les sources possibles de conflit entre l'éthique et le droit dégagées dans le document du CTSH peuvent aussi se poser dans le contexte de la recherche sur Internet auxquelles s'ajoutent les questions de droit d'auteur et de droits intellectuels qui peuvent être soulevées, de même que l'usage du matériel photographique.

Conclusion

Comme on l'a vu, les enjeux éthiques liés à la recherche sur Internet sont nombreux et ils doivent être pris en considération dans la nouvelle version de l'Énoncé de politique des trois conseils. Néanmoins la place qui doit leur être accordé peut varier sur un continuum allant d'un pôle minimaliste à un pôle maximaliste. Les réflexions finales de Kitchin

(2007, p. 102) quant à la place des enjeux éthiques associés à Internet reflètent cette position minimaliste :

« Ultimately, I see the current TCPS as already speaking-albeit implicitly-to various methods of research conducted with the aid of the Internet. Areas of the TCPS that do require specific attention to Internet research are those sections that address the meaning of « human subject », the processes in risk and risk assessment, naturalistic observation; and the definition of and use of public materials. Insofar as we distinguish and subcategorize Web-based research and Online research, futures revisions need only be minor and should serve largely to clarify, rather than change, the spirit of the policy document ».

À l'inverse, la position maximaliste évalue de façon plus critique, dans le cas des recherches en ligne les enjeux liés à l'obtention du consentement libre et éclairé, à la modulation des risques, à l'anonymat et à la confidentialité, mettant en évidence la complexité des critères à utiliser pour assurer le respect des répondants.

C'est entre ces deux pôles que la réflexion et la discussion éthiques doivent se situer.

Références

- AAAS. (1999). « Ethical and legal aspects of human subjects research in cyberspace ». <http://www.aaas.org/spp/sfrr/projects/intres/main.htm>.
- Binik, Y.M., Kiesler, S., et Mah, K. (1999). « Ethical Issues in Conducting Sex Research on the Internet », *The Journal of Sex Research*, vol. 36, p. 82-90.
- Birnbaum, M.H. (2004). « Human research and data collection via the Internet », *Annual Review of Psychology*, Vol. 55: 803-832.
- Bober, M. (2004). « Virtual youth research: an exploration of methodologies and ethical dilemmas from a British perspective », in *Readings in virtual research ethics. Issues and controversies*, sous la direction de E.A. Buchanan, p. 288-315. Londres : Information sciences publishing.
- Bruckman, A. (2002). « Ethical Guidelines for Research Online ». <http://www.cc.gatech.edu/~asb/ethics/>
- Comité de travail spécial de l'éthique de la recherche en sciences humaines (CTSH) (2004). « Pour que tous puissent s'exprimer ». Rapport. <http://pre.ethics.gc.ca/francais/workgroups/sshwc/reporttopre.cfm>
- Comité de travail spécial de l'éthique de la recherche en sciences humaines (CTSH). « Reconsidérer la protection de la vie privée et la confidentialité des données dans l'EPTC ». Document de consultation. <http://pre.ethics.gc.ca/francais/workgroups/sshwc/consultation.cfm>
- Buchanan, E.A. (2004). *Readings in virtual research ethics. Issues and controversies*. Londres : Information sciences publishing.
- Ess, C. et Jones, S. (2004). « Ethical decision-making and Internet research: recommendations from the AoIr ethics working committee », In *Readings in virtual research ethics. Issues and controversies*, sous la direction de In E.A. Buchanan, p. 27-44. Londres : Information sciences publishing.
- Eysenbach, G. et Till, J.E. (2001). « Ethical issues in qualitative research on Internet ». *British medical Journal*, vol. 323, 1103-1105.
- Frankel, M.S. et Siang, S. (1999). « Ethical and Legal Aspects of Human Subjects Research on the Internet » : A Report of a Workshop June 10-11, 1999. <http://www.aaas.org/spp/dspp/sfrr/projects/intres/report.pdf>.
- Gosling S.D., Vazire S., Srivastava S, John O.P. (2004). « Should we trust web-based studies? A comparative analysis of six preconceptions about internet questionnaires ». *American Psychology*, vol.59, no 2 : 93-104.
- Hill, M.L. King, C.B. Ecker-Denver, C. Gibson, E., Pankoff, B. and Rice, T. (2004). « The Ethics of Online Research: Issues, Guidelines and Practical Solutions ». Society for Prevention Research – Conference 2004, Poster #196. <http://home.oise.utoronto.ca/~scottlab/colin.pdf>
- Kitchin, H.A. (2003). « The Tri-council Policy Statement and Research in Cyberspace: research ethics, The Internet, and revising a living document ». *Journal of Academic Ethics*, vol. 1(4), 397-418.
- Kitchin, H.A. (2007). *Research ethics and the Internet. Negotiating Canada's Tri-Council Policy Statement*. Halifax and Winnipeg : Fernwood publishing.
- Krishnamurthy, S. (2004). « The ethics of conducting E-mail surveys », in *Readings in virtual research ethics. Issues and controversies*, sous la direction de In E.A. Buchanan, p. 114-129. Londres : Information sciences publishing.

Krantz, J.H., Dalal, R. (2000). « Validity of Web-based psychological research », In *Psychological Experiments on the Internet*, sous la direction de M.H. Birnbaum, p. 35-60. San Diego : Academic Press

National Committee for Research Ethics in the Social sciences and the Humanities (NESH) (2003). « Research ethics guideline for Internet research ».

http://www.etikkom.no/English/Publications/Publications/internet03_pdf/

Porr, W.B. et Poyart, R.E. (2004). « Organizational research over the Internet: ethical challenges and opportunities », In *Readings in virtual research ethics. Issues and controversies*, sous la direction de E.A. Buchanan, p. 130-155. Londres : Information sciences publishing.

Reips, U.-D. (2000). « The Web Experiment Method: Advantages, Disadvantages, and Solutions », In *Psychological Experiments on the Internet*, sous la direction de M.H. Birnbaum, p. 89-117. San Diego: Academic Press.

Robson, K. et Robson, M. (2002). « Your place or mine? Ethics, the researcher and Internet » In *Ethical Dilemmas in qualitative research*, sous la direction de T. Welland et L. Pugsley, p.94-107. Burlington : Ashgate.

Sieber, J.E. (2001). « Privacy and Confidentiality: As Related to Human Research in Social and Behavioral Science. » In *Ethical and Policy Issues in Research Involving Human Participants*, National Bioethics Advisory Commission. Volume II , Commissioned Papers and Staff Analysis, Bethesda. <http://bioethics.georgetown.edu/nbac/human/overvol2.html>

Sveningsson, M. (2001). « A case study for Ethics Working Group, Association of Internet Researchers ». <http://www.cddc.vt.edu/aoir/ethics/private/Ethical.doc.htm>

Sveningsson, M. (2004). « Ethics in Internet ethnography », In *Readings in virtual research ethics. Issues and controversies*, sous la direction de E.A. Buchanan, p. 45-61. Londres : Information sciences publishing.

Walther, J. (s.d.). « Research Ethics in Internet-Enabled Research: Human Subjects Issues and Methodological Myopia ». Internet research ethics. http://www.nyu.edu/projects/nissenbaum/ethics_wal_full.html.

Whitty, M. (2004). « Peering into Online bedroom windows: considering the ethical implications of Investigating Internet relationships and sexuality », In *Readings in virtual research ethics. Issues and controversies*, sous la direction de E.A. Buchanan, p. 203-218. Londres : Information sciences publishing.

ANNEXE : Les nouvelles technologies de communication et la recherche : enjeux théoriques et méthodologiques

Il nous a semblé important de cerner, à l'intention des Comités d'éthique, les enjeux théoriques et méthodologiques associés à la recherche sur Internet.

Comme le note le *National Committee for Research Ethics in the Social Sciences and the Humanities* (NESH) de la Norvège (2003) « *Research on the internet is valuable, not only because it can provide insight into a new and important communication channel, but also because the net opens up the possibility to study known phenomena (for example, the formation of norms, diffusion of information, communication, and the formation of groups) in new ways* (p.1) ».

Kitchin (2003) dans un article portant sur la question de l'éthique de la recherche sur Internet en situant ces enjeux par rapport à l'Énoncé des trois Conseils note que l'on retrouve deux positions parmi les chercheurs en ce qui touche la recherche sur Internet. Pour certains, Internet ne rompt pas significativement avec les méthodes de recherche traditionnelles tandis que pour d'autres Internet offre des « *research opportunities not previously available. It is now possible to conduct interactive but virtual, ethnographies or participatory forms of research wherein cyber inhabitants or entire cyber/virtual communities become involved in the research project*» (p. 401).

Parmi les problèmes scientifiques et méthodologiques soulevés par la recherche sur Internet, les questions portant sur la validité des données et leur représentativité ont fait l'objet de quelques articles.

En ce qui concerne l'usage des questionnaires mis en ligne, Reips (2000) relève plusieurs avantages : accès à des populations importantes et d'origines nationales diverses, une puissance statistique augmentée, réduction de l'effet de l'expérimentateur, réduction des coûts. Par contre, plusieurs désavantages sont aussi relevés. Ainsi, on ne sait pas toujours qui sont les participants; les mêmes répondants peuvent répondre aux questionnaires, plusieurs fois; le taux d'abandon des répondants peut être élevé et l'interaction avec les participants réduite. Porr et Ployart (2004) rapportent aussi d'autres avantages : moins de temps passé à la distribution et à la collecte des données, moins d'erreurs dans la collecte des données puisqu'elles n'ont pas besoin d'être retranscrites; liberté des répondants de répondre au questionnaire au moment qu'ils choisissent; l'administration du questionnaire en ligne permet aussi de faire des économies. Par ailleurs, cette stratégie permet le passage plus rapide des données aux résultats. Les auteurs avancent aussi que plus de réponses honnêtes ont été fournies par les répondants grâce à cette procédure, mais cette honnêteté n'est pas toujours assurée. Ils soulèvent aussi des désavantages méthodologiques comme la discrimination à l'encontre de personnes qui n'ont pas accès à un ordinateur ou qui ne savent pas s'en servir ou qui se sentent inconfortables face à cet outil.

Selon le rapport de l'*American Association for the Advancement of Sciences* (Frankel et Siang, 1999) et Birnbaum (2004), les problèmes méthodologiques associés à l'usage d'Internet sont multiples et touchent les techniques d'échantillonnage ainsi que la fiabilité et la validité des données recueillies. Les auteurs soulèvent aussi des questions concernant les biais quant aux variables touchant le genre, l'origine ethnoculturelle et la distribution géographique par rapport à des échantillons recueillis par d'autres procédures, d'où la

possibilité de collecte de données non représentatives. De plus, la possibilité que des faux répondants répondent au questionnaire ou que les réponses soient fausses constitue un autre sujet de préoccupations. On peut aussi avancer qu'il est difficile de contrôler la validité des variables stratégiques dans le cas d'entrevues réalisées en ligne.

Walther (s.d.), face à ces limites, souligne qu'en effet, les usagers d'Internet peuvent se distinguer des non usagers au plan de l'éducation et du revenu, mais il suggère que ces différences tendent à s'estomper. Quant à la question de la généralisation des résultats à d'autres populations, elle n'est pas spécifique à la recherche sur Internet et se pose dans d'autres contextes. Il est aussi possible, en utilisant des stratégies diverses de s'assurer de bons échantillons de personnes qui pourront répondre à des questionnaires sur Internet et obtenir des résultats valides. En ce qui concerne le subterfuge identitaire (*identity deception*), Walther est d'avis que le problème peut se poser dans des recherches n'utilisant pas Internet. Néanmoins les indices recueillis suggèrent que ce problème ne devrait pas être très significatif. Walther conclut sa réfutation des hypothèses du rapport de l'AAAS en soulignant que ces carences ne sont pas spécifiques à la recherche sur Internet mais qu'elles peuvent être soulevées dans d'autres types de recherche.

Les analyses de Krantz et Dalal (2000) quant aux expérimentations psychologiques sur Internet suggèrent que la validité des données est aussi bonne que celles des recherches menées en laboratoire. Gosling, Vazire, Srivastava, John (2004), quant à eux, comparent les mythes et les réalités entourant la recherche sur Internet et dégagent les contrastes suivants : En ce qui concerne la représentation démographique des échantillons provenant d'Internet, ils sont contrairement au mythe véhiculé, diversifiés, sans être complètement représentatif de la population.

Contrairement au mythe qui avance que les échantillons obtenus sur Internet se composent d'individus maladaptés, socialement isolés ou déprimés, les recherches montrent que les répondants recrutés sur Internet ne présentent pas des profils d'adaptation ou de dépression différents des autres populations. En troisième lieu, il ne semble pas, comme le mythe le suppose, que les données collectées varient en fonction du format des questionnaires utilisés.

Un autre mythe avance que les participants à des recherches sur Internet ne seraient pas motivés à considérer l'étude comme sérieuse et à ne pas répondre de façon responsable, alors qu'il est possible de motiver les participants de façon significative. Les données seraient compromises à cause de l'anonymat des répondants, ce qui serait inexact, car, au contraire, l'anonymat contribuerait à la fiabilité des données et il est possible de réduire le nombre de doublons en réduisant la motivation à répondre à plusieurs reprises, en cernant les doublons et en posant une question directe sur ce sujet.

En dernier lieu, il semble que, contrairement aux préjugés, les données recueillies sur Internet ne diffèrent pas de celles obtenues par d'autres méthodes mais des recherches ultérieures sont nécessaires pour confirmer ce point de vue. En conclusion, il ne semble pas que les recherches utilisant Internet comme moyen de collecte des données par questionnaire présentent des carences au plan de leur validité et de leur fiabilité supérieures à celles d'autres méthodes.

Il est possible à partir de cette conclusion de supposer que la collecte d'autres types de données ne se heurte pas à des problèmes de représentativité et de fiabilité particulières. On peut donc conclure que les projets de recherche utilisant Internet devaient être évalués en tenant compte des mêmes critères que les autres types de recherche.